

Direction de la communication Communiqué

Jeudi 4 novembre 2021

## Conseil d'administration du CCAS

## Remplacement de l'un des membres

Le Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve-sur-Lot, établissement public administratif, est géré par un conseil d'administration composé de douze membres\*. L'un des sièges étant devenu vacant, le CCAS lance un appel aux associations de personnes handicapées du département pour son remplacement. Elles sont invitées à proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein de cette instance.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la commune en faveur des personnes en situation de handicap,
- Habilitées à représenter l'association qui doit avoir son siège social dans le département,
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS,
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

La date limite est fixée au jeudi 18 novembre prochain.

Renseignements: Didier Laprie, CCAS, 05 53 41 75.

\* Par délibération 2021.01 du 03/03/21